

# Contrôle de la qualité dans les institutions

**Le canton de Genève contrôle les EPH.**

**Les EPH sont les institutions pour les personnes en situation de handicap.**

**Le canton vérifie la qualité de l'accompagnement.**

Un service du canton vérifie le travail des institutions.

Ce service s'appelle : le service de contrôle des prestations socio-éducatives.

Pour faire plus court, on dit : **SCOPSE**.

**Le SCOPSE vérifie plusieurs choses.**

Par exemple :

- Les institutions accompagnent bien les personnes.
- Les institutions respectent le projet de vie de chaque personne.
- Les institutions empêchent les mauvais traitements.  
On appelle les mauvais traitements : la maltraitance.
- Les institutions aident l'inclusion et l'autonomie.

**Le SCOPSE peut venir dans les institutions** pour observer l'accompagnement des personnes.

Parfois, le SCOPSE peut aussi venir sans prévenir l'institution.

**Le SCOPSE est un service du canton de Genève.**

Il fait partie de l'Office de l'action et de l'intégration sociales (OAIS).

Cet office fait partie du Département de la Cohésion Sociale (DCS).

**Bon à savoir :**

Les soins médicaux sont contrôlés par un autre service du canton.

Cet autre service s'appelle : Groupe risque pour l'état de santé et inspectorat.

Pour faire plus court, on dit : GRESI.